

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 67

présenté par  
M. Daniel Paul, M. Lecoq  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE PREMIER IA**

Supprimer l'alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement refusent de la possibilité ouverte par le texte, de faire rémunérer des représentants des collectivités territoriales siégeant au CA des entreprises privées dans lesquelles la collectivité a acquis des parts.